



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☐ 01.30.93.06.91

☎ 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du lundi 4 février 2019

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mmes Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe) M. Mouloud Abdedou (3^{ème} adjoint), Mmes Ajéra Aoun, Jacqueline Lemercier et Stella Hébert-Le Bronec, MM. Patrick Hérouin, Gérard Solaro et Arnaud Thomas

Absents excusés : Mme Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe) qui donne pouvoirs à M. Jacques Guérin, Mme Karine Macerelle qui donne pouvoirs à Mme Roselyne Bocquiaux et M. Fabrice Guénand qui donne pouvoirs à M. Patrick Hérouin

Le secrétaire de séance est Monsieur Gérard Solaro

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil et en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité. Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal et propose d'y rajouter une délibération : « choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie »

Le Conseil, à l'unanimité dont 3 pouvoirs approuve la modification de l'ordre du jour.

- 1) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 2) Choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie
- 3) Enfouissement des réseaux
- 4) Avancement des commissions
- 5) Questions diverses

1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire dit que pour que la commune puisse payer l'achat d'une saleuse, il est nécessaire que les conseillers autorisent le mandatement de cette dépense d'investissement avant le vote du budget 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont 3 pouvoirs

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits à la section d'investissement du budget communal 2018 avant le vote du budget primitif 2019, pour les dépenses suivantes :

Achat d'une saleuse	cpte 21578	689€
Achat d'un déflecteur à sel	cpte 21578	178€
Changement des thermostats à l'école	cpte 21318	1 773€

2. Choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie

Monsieur le Maire dit qu'il faut que le conseil se prononce sur le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie des rues de la Grande Vignette, de la Petite Vignette, de la Poêle et des Sablons.

Le montant forfaitaire est de 15 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 3 pouvoirs,

Approuve le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par l'entreprise JSI pour les travaux de voirie des rues de la Grande Vignette, de la Petite Vignette, de la Poêle et des Sablons pour un montant forfaitaire de 15 000€.

Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce contrat.

3. Enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire dit que les travaux de voirie des rues de la Grande Vignette, de la Petite Vignette, de la Poêle et des Sablons qui étaient prévus en 2018 ont été retardés afin d'avoir une réflexion sur l'enfouissement des réseaux rue de la Grande et rue de la Petite Vignette. Il dit que Monsieur Solaro, délégué communal et membre du bureau au SEY (Syndicat d'Énergie des Yvelines), a travaillé sur le dossier qu'il va présenter ce soir mais qu'il serait préférable que la décision soit reportée à la prochaine réunion du conseil municipal afin que tous les conseillers soient présents pour ce vote qui est très important tant sur un plan politique que sur un plan financier.

Les conseillers municipaux en sont d'accord et décident de reporter le vote au prochain conseil municipal, qui est fixé au mercredi 13 février 2019 à 19h.

Monsieur Solaro dit qu'il voudrait que les conseillers municipaux aient connaissance de tous les éléments avant de prendre leur décision, car celle-ci sera essentiellement politique. Il explique qu'il s'agit de faire l'enfouissement des réseaux électriques de basse tension, d'éclairage public et de téléphone, il précise qu'il n'y aura pas d'enfouissement supplémentaire pour la fibre optique, cela sera prévu lors de l'enfouissement initial.

A l'heure actuelle, le taux d'enfouissement des réseaux pour les 200 communes adhérentes au SEY est de près de 80%, et qu'il est encore plus important à l'échelle du département.

Les subventions sont surtout accordées pour la basse tension. Elles le sont au regard de certains critères, les deux principaux étant l'enfouissement des fils nus, de loin le plus important, et ensuite l'antériorité.

La rue de la Grande Vignette étant en fils nus, c'est d'ailleurs la seule dans ce cas sur le territoire communal, cela a permis à la commune de Gommecourt d'être prioritaire et d'être inscrite sur le programme 2019.

Mme Ajéra Aoun arrive à 19h55.

Monsieur Solaro dit qu'il y a deux transformateurs rue de la Petite Vignette et rue des Bâtards qui sont reliés entre eux par un enfouissement du réseau haute tension (HT), mais qu'il n'existe ni à Gommecourt ni à Clachalozé d'enfouissement du réseau basse tension (BT).

Il dit que les travaux d'enfouissement du réseau BT ne peuvent commencer dans l'ensemble de la commune que par la rue de la Grande Vignette puisque celle-ci est alimentée en fils nus. Il s'ensuit que si les travaux d'enfouissement ne sont pas réalisés rue de la Grande Vignette cette année, tout autre projet d'enfouissement, dans quelque rue que ce soit, ne pourra pas être réalisé avant 20 ou 30 ans dès lors que, d'une part, il serait déraisonnable de faire des tranchées d'enfouissement dans cette rue-là quelques années seulement après en avoir refait à neuf la voirie et que, d'autre part, il n'y aura aucune chance d'obtenir des subventions d'enfouissement du réseau BT dans une autre rue tant que n'aura pas été réalisé l'enfouissement des fils nus dans la rue de la Grande Vignette. Il dit également que les négociations en cours en vue de l'établissement d'un nouveau contrat de concession entre le SEY et ENEDIS, négociations auxquelles il participe, lui ont apporté la certitude que les subventions pour l'enfouissement telles qu'elles existent aujourd'hui auront disparu avant 20 ou 30 ans.

Il dit qu'à l'heure actuelle les travaux d'enfouissement des réseaux bénéficient des subventions suivantes :

- pour la BT : 40 % (subvention dite de l'article 8), plus 32 % sur les 60 % restants (subvention dite R2) ce qui donne une subvention totale de presque 60 % ;

- pour l'éclairage public (EP) : 13 % (subvention R2) ;
- pour le téléphone : aucune subvention certaine ; il arrive qu'Orange fasse un geste, mais cela est trop aléatoire pour que l'on puisse en tenir compte dans des prévisions de financement.

Monsieur Solaro précise que ces subventions sont versées par le SEY mais proviennent de sommes qu'ENEDIS lui verse à cette fin (dans le cadre du contrat de concession pour le R2, dans le cadre d'une convention renouvelée périodiquement pour l'article 8). Il souligne que lesdites subventions sont en réalité financées par les consommateurs d'électricités à travers le TURPE (tarif d'utilisation du réseau public d'électricité) qui grève plus de 40 % des factures d'électricité et dont le montant apparait sur celles-ci sous les termes 'acheminement' ou 'transport' selon les fournisseurs. Il précise que c'est environ 4 % du TURPE qui finance les subventions pour les enfouissements, que les calculs auxquels il s'est livré à partir de ses propres factures d'électricité et en considération du nombre de foyers dans la commune lui permettent d'affirmer que les habitants de Gommecourt ut singuli paient chaque année environ 5 000 euros pour l'enfouissement, mais toujours jusqu'à présent pour l'enfouissement dans d'autres communes, en l'absence de programme d'enfouissement à Gommecourt. Il ajoute que cela représente 150 000 euros sur les 30 dernières années et que, pour les raisons exposées précédemment quant à l'impossibilité de programmer tout autre enfouissement tant qu'il existe des fils nus, ce sera à nouveau une somme de l'ordre de 150 000 euros que les habitants de Gommecourt ut singuli verseront au cours de 30 prochaines années, à nouveau au seul bénéfice d'autres communes, si l'enfouissement n'est pas réalisé en 2019 rue de la Grande Vignette à l'occasion de la réfection complète de cette voirie.

Monsieur Solaro présente l'analyse financière du projet en observant d'emblée qu'au vu notamment des renseignements recueillis auprès du SEY, le détail estimatif quantitatif établi par JSI lui apparait surévalué, en particulier en ce qui concerne l'éclairage public :

Rue de la Grande Vignette :

Basse tension (sauf domaine privé)	Dépenses : 44 042€	Subvention : 26 072€
Eclairage public	Dépenses : 44 107€	Subvention : 5 734€
Téléphone (sauf domaine privé)	Dépenses : 29 358€	Subvention : 0€
Travaux domaine privé	Dépenses : 11 112€	

Ce qui fait un total de travaux de 128 619€ hors frais de maîtrise d'œuvre et 31 806€ de subvention, le reste à charge pour la commune est de 96 813€.

Rue de la Petite Vignette :

Basse tension (sauf domaine privé)	Dépenses : 26 383€	Subvention : 14 827€
Eclairage public	Dépenses : 36 877€	Subvention : 4 794€
Téléphone	Dépenses : 28 059€	Subvention : 0€
Travaux domaine privé	Dépenses : 5 413€	

Ce qui fait un total de travaux de 96 732€ hors frais de maîtrise d'œuvre et 19 621€ de subvention, le reste à charge pour la commune est de 77 111€.

Monsieur Solaro reconnaît que le coût de l'enfouissement, aussi nécessaire soit-il au moins pour la rue de la Grande Vignette, est très élevé, d'autant plus qu'il s'ajoute à celui du programme de réfection non moins nécessaire de la voirie avec lequel il se télescope.

Il ajoute qu'il s'est interrogé sur les possibilités, dans l'avenir, de réaliser progressivement l'enfouissement des réseaux dans la plupart des rues de la commune, une fois réglée la question des fils nus, c'est-à-dire si l'enfouissement est réalisé dans la rue de la Grande Vignette. Il l'a fait en partant de l'idée qu'il serait souhaitable que, puisque les habitants de Gommecourt ut singuli contribuent chaque année pour 5 000 euros via le TURPE au financement des subventions des enfouissements, la commune bénéficie chaque année d'une subvention de 10 000 à 12 000 euros, pour en quelque sorte récupérer largement la contribution de ses habitants. Pour qu'il soit ainsi, il faudrait réaliser un chantier d'environ 40 000 euros, correspondant à 16 000 euros pour la BT (ouvrant droit à 10 000 euros de subvention), 14 000 euros d'EP (ouvrant droit à 11 820 euros de subvention), et 10 000 pour le téléphone. Dans cette hypothèse la commune aurait à sa charge une somme annuelle de 28 000 euros qu'elle serait très vraisemblablement en

mesure de financer, notamment avec une partie du contrat triennal. Or un chantier de 40 000 euros correspond à environ 70 mètres d'enfouissement, de sorte qu'il n'est pas utopique d'envisager un programme pluriannuel d'enfouissement couvrant progressivement la commune en moins de 30 ans, c'est-à-dire tant qu'existeront les subventions, mais à la condition expresse et incontournable qu'il n'y ait plus de fils nus.

En conclusion, Monsieur Solaro dit qu'il pense qu'il serait déraisonnable d'alourdir l'endettement de la commune par le recours à un emprunt de 90 000 à 100 000 euros s'il ne s'agissait que de l'enfouissement des réseaux dans la rue de la Grande Vignette, qui n'est pas une rue principale et qui n'est censée desservir que ses quelques riverains. Mais, dit-il, il ne s'agit pas que de cela. Il s'agit avant tout de faire sauter le verrou tenant à l'existence de fils nus qui rend impossible pour des décennies toute autre opération d'enfouissement et d'avoir ainsi la possibilité de mettre en route dès les prochaines années un programme d'enfouissement sur l'ensemble de la commune. Il conclut en disant que si l'on veut se donner les moyens de le faire, ce qui suppose un choix éminemment politique au sens premier de ce mot, il n'est alors pas déraisonnable de recourir à un tel emprunt.

Les conseillers municipaux remercient Monsieur Solaro pour sa présentation du projet.

4. Questions diverses

Pour information, Monsieur le Maire dit que le devis pour la réalisation d'une bande blanche rue du Temple est de 1 792€ HT.

Il dit que le chantier de la bibliothèque est arrêté car Gaz de France n'a pas été prévenu par l'entreprise chargée des travaux, une conduite de transport de gaz passant sur la commune, une DICT doit être envoyée. Cela a été fait et les travaux devraient reprendre rapidement.

Il dit que la poubelle qui venait d'être installée à l'arrêt de bus, place Charles de Gaulle, a été cassée, elle avait été installée la veille. Il dit qu'il n'y en aura pas d'autre, cela a coûté 90€ à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h15

Délibération n°1 : mandatement des dépenses d'investissement

Délibération n°2 : choix du maître d'œuvre pour les travaux de voirie

Mouloud Abdedou

Gérard Solaro

Stella Hébert-le-Bronec

Jacques Guérin

Roselyne Bocquiaux

Patrick Hérouin

Ajéra Aoun

Jacqueline Lemercier

Arnaud Thomas